

BIENVENUE A LEEDS

Guide du fonctionnement du système éducatif

Bienvenue à Leeds. Que votre séjour dans notre ville soit de courte ou longue durée, nous espérons qu'il se déroulera agréablement et sans encombre.

Les habitants de Leeds appartiennent à de très nombreuses cultures, nationalités et religions différentes, et Leeds s'inscrit dans une longue tradition d'accueil de personnes originaires d'autres pays, qui veulent prendre un nouveau départ dans la vie.

Si vous venez d'arriver au Royaume-Uni, vous ne connaissez peut-être pas bien le système éducatif de ce pays.

Cette brochure vous donne des informations très générales sur le fonctionnement du système éducatif anglais et vous indique où vous adresser pour mieux vous informer.

L'enseignement à Leeds

Nous souhaitons que tous les enfants de Leeds aient accès à de bons établissements scolaires qui s'améliorent constamment. Nous souhaitons que chaque enfant sache qu'il est le bienvenu et apprécié. Les écoles de Leeds s'engagent à promouvoir l'égalité entre tous sans discrimination basée sur la race, le sexe, la religion ou le handicap.

« Education Leeds » est l'organisme chargé de coordonner l'éducation dans la ville et d'organiser le soutien nécessaire aux établissements scolaires, aux enfants et aux parents pour que ces objectifs puissent être atteints.

L'enseignement est gratuit dans les établissements scolaires publics jusqu'à l'âge de 19 ans, quel que soit votre statut d'immigration. A Leeds, comme partout au Royaume-Uni, les enfants sont placés dans une classe avec des enfants qui ont à peu près le même âge.

L'instruction est obligatoire

Une bonne scolarité donnera à votre enfant la possibilité d'acquérir les connaissances et la confiance qui lui permettront d'être heureux et de réussir dans la vie. C'est pour cela que l'instruction est obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 16 ans.

C'est à vous qu'il incombe de veiller à ce que votre enfant fréquente l'école régulièrement. Si la fréquentation scolaire de votre enfant vous pose des problèmes, vous devez en parler avec l'établissement scolaire ou avec Education Leeds pour vous faire aider.

Aide au niveau de la langue

Quelle que soit la langue que parle votre enfant, nous nous engageons à lui fournir la meilleure éducation possible.

L'école aidera votre enfant à apprendre l'anglais et lui apportera également d'autres formes de soutiens scolaires.

Scolarité des enfants de moins de 4 ans

La scolarité n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 4 ans, mais il existe plusieurs sortes de structures qui peuvent s'occuper de votre bébé ou de votre jeune enfant pendant la journée. Certaines sont gérées par la municipalité et sont gratuites. D'autres sont privées et généralement chères.

Pour de plus amples informations sur les structures éducatives prévues pour les enfants de moins de 4 ans, appelez le « Leeds Children's Information Service » (Service des informations relatif aux enfants de Leeds) au 0113 247 4386.

Ecoles primaires

Les écoles primaires assurent la scolarité des enfants âgés de 4 à 11 ans. La plupart des écoles primaires sont de petite taille et il y en a presque toujours une où vous pourrez vous rendre à pied de votre domicile. Toutes les écoles primaires publiques de Leeds sont mixtes.

La plupart des enfants de Leeds vont à l'école primaire à partir de 4 ans. Il faut déposer une demande de place en classe d'accueil un an avant le démarrage de l'année scolaire. Pour en savoir plus, appelez l'équipe des admissions au 0113 247 5729.

Etablissements d'enseignement secondaires

Ces établissements assurent l'instruction des jeunes de 11 à 19 ans. Les élèves peuvent quitter l'école à 16 ans, mais ils peuvent aussi poursuivre des études gratuites jusqu'à 19 ans. Tous les établissements d'enseignement secondaires sont mixtes, sauf un qui est réservé aux filles dans la circonscription de Leeds.

La majorité des enfants de Leeds entre dans un établissement d'enseignement secondaire à 11 ans. Il faut déposer une demande de place un an avant le démarrage de l'année scolaire. Pour en savoir plus, appelez l'équipe des admissions au 0113 247 5729.

Uniforme scolaire

La plupart des établissements scolaires de Leeds exigent que les élèves portent un uniforme. Renseignez-vous sur l'uniforme de l'établissement scolaire où vous souhaitez envoyer votre enfant.

Si vous n'êtes pas en mesure de payer l'uniforme de votre enfant, vous pourrez recevoir des bons d'achat. Appelez le « Leeds Benefits Service » (Service des allocations de Leeds) au 0845 127 0113 si vous avez besoin de conseils et d'informations complémentaires.

Cantine scolaire

Tous les établissements scolaires de Leeds ont une cantine pour les élèves qui n'apportent pas leur repas ou qui ne rentrent pas chez eux à midi. Votre enfant a peut-être droit à la gratuité de la cantine. Appelez le « Leeds Benefits Service »

(Service des allocations de Leeds) au 0845 127 0113 si vous avez besoin de conseils et d'informations complémentaires.

Matières enseignées

Tous les établissements scolaires doivent enseigner les mathématiques, l'anglais, les sciences, l'histoire, la géographie, la technologie, la musique, l'art et l'éducation physique à tous les enfants âgés de 5 à 14 ans. Les élèves âgés de 11 à 16 ans peuvent aussi choisir d'apprendre une langue vivante.

Au cours de leur scolarité, les enfants sont soumis régulièrement à des contrôles des connaissances pour permettre aux professeurs d'évaluer leur niveau. Il y a des examens particulièrement importants à 16 ans et à 18 ans. Si vous souhaitez que votre enfant fasse des études supérieures ou trouve un bon emploi, il est important qu'il obtienne de bons résultats à ces examens.

Choix d'un établissement scolaire

Pour vous renseigner sur la démarche à suivre pour choisir un établissement scolaire pour votre enfant, vous devez contacter l'équipe des admissions d'Education Leeds. Vous pouvez appeler le 0113 247 5729 pour obtenir des informations et des conseils.

Vous pouvez également visiter les établissements scolaires qui vous intéressent et rencontrer le directeur, les professeurs et les élèves.

Quand devez-vous vous mettre en rapport avec l'établissement scolaire

Nous souhaitons que nos établissements scolaires soient des lieux sûrs et agréables pour tous ceux qui les fréquentent. Si votre enfant est victime d'intimidations, pour quelque raison que ce soit, vous devez d'abord en parler aux professeurs de son établissement. Si vous n'êtes pas satisfait(e) de la façon dont le problème a été traité, vous devez vous adresser au directeur qui examinera votre plainte. Si vous n'êtes toujours pas satisfait(e) après cette démarche, vous devez vous adresser au Chair of Governors (président du conseil de l'établissement). Si vous avez besoin de conseils sur la démarche à suivre pour déposer une plainte, appelez le service Customer Relations (relations clientèle) d'Education Leeds au 0113 247 5688 ou consultez le site Web d'Education Leeds, www.educationleeds.co.uk